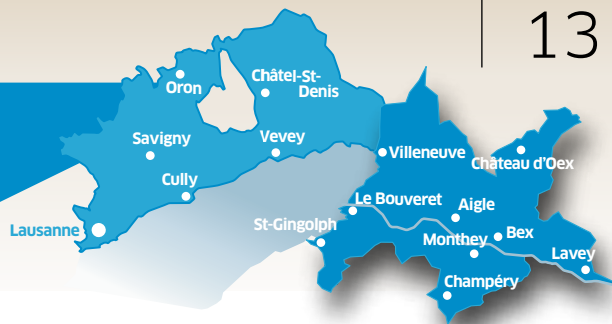


Région Chablais



Quand plane la menace des antennes

BEX

Une pétition est lancée pour lutter contre l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le toit de l'Hôtel du Cèdre. Un sujet qui préoccupe largement, puisqu'une conférence-débat sur les effets des ondes et de la 5G a attiré près d'une centaine de personnes le 14 janvier.

Texte et photo: Valérie Passello



Pour Pierre-Yves Pièce (à g.) et Olivier Bodenmann, les risques liés à la téléphonie mobile sont bien réels et vont s'accroître avec l'arrivée de la 5G.

«**U**n régime sans Salt». C'est ce que préconise Pierre-Yves Pièce, habitant de Bex et membre des Verts vaudois. Il lutte contre l'installation d'une antenne par cet opérateur de téléphonie mobile, sur le toit de l'Hôtel du Cèdre. «Lors de la mise à l'enquête en janvier 2018, nous avons déposé une opposition signée par 36 riverains», raconte ce citoyen.

Motifs: la proximité immédiate d'antennes Sunrise sur le toit d'un garage à moins de 150 mètres de là, ainsi que des écoles et des terrains de sport dans un rayon de 340 mètres. Le cumul de la puissance des deux émetteurs, mais également le principe de précaution pour les enfants scolarisés dans le périmètre, sont deux des arguments mis en avant par les opposants. La clause du besoin est également remise en question, puisque Salt bénéficie déjà d'une couverture complète pour la 3G et la 4G dans ce secteur, comme l'indique son propre site internet.

Combat perdu d'avance?

La commune a levé l'opposition collective à la fin de l'année dernière. Mais Pierre-Yves Pièce n'entend pas baisser les bras: «Il est peut-être possible d'agir auprès du propriétaire de l'hôtel

sans avoir à se lancer dans de coûteuses et longues procédures», remarque-t-il. Une association de soutien aux opposants devrait être bientôt constituée et une pétition circule d'ores et déjà en ligne et en version papier. Elle sera adressée à la société Warcom SA, qui détient le Cèdre, ainsi qu'à la Municipalité bellerine.

Selon les informations recueillies par *Le Régional*, la location de l'emplacement

devrait rapporter une somme de l'ordre de 7'500 frs à 10'000 frs annuels au propriétaire. Serait-il prêt à abandonner cette manne, ou simplement à discuter

avec les opposants? Administrateur de Warcom SA, Raymond Jeanrenaud rétorque: «Nous avons suivi le processus normal et reçu les autorisations nécessaires. Sur un plan commercial, je défends les intérêts de la société. Les gens ont le droit de s'exprimer, ils peuvent nous remettre cette pétition, mais je doute fort que le propriétaire revienne sur sa décision.»

Du côté des autorités, le syndic Pierre Rochat relève: «À partir du moment où tous les règlements sont respectés, la commune n'a pas de moyen de s'opposer à une telle installation, c'est

d'ailleurs le cas lors de toute mise à l'enquête. Quant à la proximité des écoles, je fais confiance aux spécialistes. J'ose espérer que les normes suisses, bien plus strictes que celles du reste de l'Europe, permettent à tout le monde d'être en sécurité.»

Le calvaire de l'électro-hypersensibilité

Le 14 janvier, les opposants, avec la collaboration des Verts de Bex, ont organisé une conférence-débat, intitulée: «Antennes, ondes et 5G: que faire?» Près d'une centaine de personnes sont

venues y écouter Olivier Bodenmann, ingénieur électricien EPFL. «Il est prouvé que les ondes électromagnétiques ont un effet sur nos cellules. On ne sait pas encore quels effets aura l'arrivée de la 5G, mais les faisceaux seront multipliés et l'exposition aux ondes sera largement augmentée. Les cas d'électro-hypersensibilité seront de plus en plus nombreux», prédit-il.

Dans le public, plusieurs personnes suivent la conférence, encapuchonnées d'un tissu isolant. Vincent Ruchet, d'Ollon, témoigne: «Être électro-hypersensible, c'est avoir des maux de tête, des vertiges, des brûlures et même un risque de problèmes cardiaques, dans mon cas. À part chez moi, je ne suis bien nulle part.» Dans la même situation, une habitante du Chablais valaisan renchérit: «Je passe de mon lieu de travail à la maison, c'est tout. Heureusement, mon employeur a accepté de m'installer une cage de Faraday, sinon j'aurais dû abandonner mon emploi.» En Suisse, cette souffrance n'est pas encore reconnue, mais d'autres pays, comme la Norvège, la Suède ou la Grande-Bretagne par exemple, la considèrent comme un handicap. «On devient électro-hypersensible par surexposition, ça tombe sans prévenir, reprend Olivier Bodenmann. Certains Etats commencent d'ailleurs à prendre conscience des risques et interdisent le WiFi dans les crèches et les écoles.»

Des gestes simples à faire chez soi

Sur son site internet www.electrosmogtech.ch, Olivier Bodenmann suggère différentes solutions pour atténuer l'intensité des perturbations liées au WiFi. Par exemple, il est possible d'installer un ECO-WiFi, c'est-à-dire un routeur à radiations réduites, qui «émet 10 à 20 fois moins qu'un routeur traditionnel», explique le spécialiste. D'autres mesures très simples peuvent être prises pour limiter le temps d'exposition aux ondes, comme éteindre son routeur durant la nuit, mettre son téléphone portable en mode «avion», ou en couper les données mobiles dès que possible. Pour des personnes qui seraient perturbées par le routeur d'un voisin, une marche à suivre est aussi donnée pour «blinder» tout ou partie de ses murs, en y apposant du papier d'aluminium recouvert d'une housse en bambou, de type tapis de sol. D'autres astuces sont encore décrites, comme la mise à terre d'ordinateurs portables ou de modems au moyen d'un câble adapté, ou encore la pose d'une housse d'atténuation sur un modem WiFi.